

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 29 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H04 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs J-P LARDY, E. FARGIER (+proc de D. FORBIN) A. BASTIDE, B. DE FOMMERSVAULT, M. BOUSCHON, S. CIVIER, P. GAILLARD, G. JALADE, A. LOYET, P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC COURT, L. BUFFET (+ proc de M. TOURVIELHE), JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON (+proc de MF. MARTIN), D. RECCHIA, A LACOSTE (+proc de M. DUBOIS). G. FANGIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE et J-C FLORY, M. CEYSSON (+ proc de R. LACROTTE).

Mesdames R. DUPLAN, M. ALLAMEL (+ procuracy de F. NOGIER), C. FAURE, MN. DURAND (+ proc de C. GARCIA), P. ROUX (+proc de B. PERRUSSET), C. SUCHET, C. PASTRE, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 39

Procurations : 8

Votants : 47

Absents : 8

Date de convocation : 23/11/2018

Secrétaire de séance : Madame MN. DURAND

Absents : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL. DURIEU, F. JOUFFRE, D. BERAL, J. SEBASTIEN, S. REYNIER et P. MANENT et Madame F. DUMAS

En présence des suppléants non votants : C. BOUTONNET et J. LE BELLEGO

**Objet** : Compte rendu des délibérations du Bureau

**DEL BUR 30 10 2018 01 OPAH RU - SUBVENTION AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS :**

**M. Roger Ernest VINCENT et Mme Marie Jeanne BELLOT**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas propose l'attribution d'une subvention pour les propriétaires occupants suivants, s'élevant à 902 € pour la réalisation de travaux d'adaptation du logement de M. VINCENT et Mme BELLOT (dossier n°2017.43) situé à LABEGUDE, pour un montant prévisionnel de travaux s'élevant à 9 022 € HT, soit 10% de ce montant.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Acte l'attribution d'une subvention de 902 € à M. VINCENT et Mme BELLOT comme indiquée ci-dessus ;

Précise que lesdites subventions seront versées après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs de l'Anah et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

**DEL BUR 30 10 2018 02 OPAH RU - SUBVENTION AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS :**

**M. et Mme Roger et Yvette POLIOL**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas propose l'attribution d'une subvention pour les propriétaires occupants suivants, s'élevant à 879 € pour la réalisation de travaux d'adaptation du logement de M. et Mme POLIOL (dossier n°2018.30) situé à VESSEAUX, pour un montant prévisionnel de travaux s'élevant à 8 792€ HT, soit 10% de ce montant.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Acte l'attribution d'une subvention de 879 € à M. et Mme POLIOL comme indiquée ci-dessus ;

Précise que lesdites subventions seront versées après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs de l'Anah et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

**DELBUR30102018-03. OPAH-RU - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : Mme Yvette AYMARD**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas propose l'attribution d'une subvention pour la propriétaire occupante suivante, s'élevant à 1 500 € de « prime Energie » correspondant à un gain énergétique attendu de plus de 50% après travaux d'amélioration énergétique dans le logement de Mme AYMARD (dossier n°2018.08) situé à LABASTIDE-SUR-BESORGUES, pour un montant prévisionnel de travaux s'élevant à 24 932 € HT.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Acte l'attribution d'une subvention de 1 500 € à Mme AYMARD comme indiquée ci-dessus ;

Précise que lesdites subventions seront versées après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs de l'Anah et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

**DELBUR13112018-01. TEPCV1 - SUBVENTION Action n°1 dossiers n°2018-1-1-31. 2018-1-1-32**

Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

1/ l'attribution d'une subvention à M. BROUSSARD GERARD dossier n°2018-1-1-31, s'élevant à 1 488 .23 € concernant des travaux d'isolation toiture, de remplacement fenêtres et volets roulants sur l'habitation située 1 impasse du ruisseau 07200 Ucel

2/ l'attribution d'une subvention à M. PUZENAT FRANCOIS dossier n°2018-1-1-32, s'élevant à 814.93 € concernant des travaux d'isolation Toiture et travaux induits sur l'habitation située Haut Ségur 07600 Saint Andéol de Vals

Précise que lesdites subventions seront versées après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs, conformément au règlement d'attribution précité, ainsi qu'à la présentation de l'autorisation d'urbanisme des projets si nécessaires.

**Le Conseil Communautaire donne acte au Président du compte rendu de décisions.**

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 3 décembre 2018

Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20181129-DEL29112018-13-  
DE  
Date de télétransmission : 04/12/2018  
Date de réception préfecture : 04/12/2018